

Plan d'action CoARA

Carine Lucas, chargée de mission science ouverte

avec Romain Abraham (VP CAc), Pascale Solon (SCD)

13 mars 2026



La science ouverte

La **science ouverte** est la diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique.

L'Université d'Orléans a adopté sa **charte science ouverte** fin 2024.

Elle repose sur 4 axes :

- Généraliser l'accès ouvert aux publications
- Structurer, partager et ouvrir les données de la recherche
- Ouvrir et promouvoir les codes sources produits par la recherche
- **Transformer les pratiques pour faire de la science ouverte le principe par défaut.**

Evaluation de la recherche : CoARA

**CoARA : une coalition pour faire
changer l'évaluation de la recherche**



CoARA

Coalition for Advancing
Research Assessment

Juillet 2022 :

texte de l'**accord sur la réforme de l'évaluation
de la recherche**
assorti de **conseils pour la mise en application**



Accord CoARA

Principe général

l'évaluation doit se fonder principalement sur un jugement qualitatif, pour lequel l'examen par les pairs est essentiel, et s'appuyer sur une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs

Objectif principal

Promouvoir une réforme de l'évaluation de la recherche en valorisant :

- la diversité des contributions scientifiques (publications, données, science ouverte, encadrement, innovation, etc.)
- le jugement qualitatif par les pairs
- des procédures transparentes, responsables et progressives

Signataires : plus de **700** organismes de recherche, bailleurs de fonds, autorités d'évaluation, sociétés professionnelles ... dont l'UO



Accord CoARA à l'UO

Accord signé lors de la précédente mandature, enregistré en fév. 2025

- Plan d'action à rédiger dans l'année qui suit (2025)
- Avancées pendant les 5 ans qui suivent (jusqu'en 2029)

Groupe de travail composé de 22 collègues (EC et BIATSS)

Organisation de trois séances d'ateliers à l'automne 2025

→ **Rédaction du plan d'action de l'UO**

Ce plan d'action détaille comment l'UO va mettre en place les différents engagements de l'accord CoARA.

Il devra être révisé avant fin 2029.



Accord CoARA plus en détails

Évaluation de la recherche :

- L'évaluation des organismes de recherche et des unités de recherche, dans le but d'allouer des fonds, de rendre compte des investissements publics, d'éclairer les décisions sur les priorités de la recherche et d'améliorer la définition et la mise en œuvre des stratégies de recherche.
- L'évaluation des projets de recherche dans le but d'allouer des fonds, d'informer la gestion des projets et les décisions futures de financement de la recherche, et de prendre des décisions concernant les prix et les récompenses.
- L'évaluation des chercheurs individuels et des équipes de recherche à des fins d'attribution de fonds, de recrutement et d'embauche, de promotion, d'évaluation du développement professionnel et de décisions relatives aux prix et aux récompenses.



Accord CoARA plus en détails

4 engagements de cœur : à prendre obligatoirement en compte

- deux engagements visant à permettre une **meilleure reconnaissance des diverses pratiques et activités** qui optimisent la qualité de la recherche

1. Reconnaître la diversité des contributions et des carrières dans la recherche en fonction des besoins et de la nature de la recherche.
2. Fonder l'évaluation de la recherche principalement sur une évaluation qualitative pour laquelle l'examen par les pairs est essentiel, appuyée par une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs



Accord CoARA plus en détails

4 engagements de cœur : à prendre obligatoirement en compte

- deux engagements visant à s'éloigner de l'utilisation inappropriée des mesures

3. Abandonner les utilisations inappropriées dans l'évaluation de la recherche des indicateurs fondés sur les revues et les publications, en particulier les utilisations inappropriées du facteur d'impact des revues (JIF) et de l'indice h.

4. Éviter l'utilisation des classements des organismes de recherche dans l'évaluation de la recherche

Accord CoARA plus en détails

6 engagements de soutien : pas obligatoires mais encouragés

- trois engagements pour permettre le passage à de nouveaux critères, outils et processus d'évaluation de la recherche

- ➔ 5. Allouer les ressources nécessaires à la réforme de l'évaluation de la recherche afin de permettre les changements organisationnels engagés
- 6. Réviser et développer les critères, outils et processus d'évaluation de la recherche
- ➔ 7. Sensibiliser à la réforme de l'évaluation de la recherche et assurer une communication transparente, fournir des conseils et dispenser des formations sur les critères et les processus d'évaluation et leurs usages

Accord CoARA plus en détails

6 engagements de soutien : pas obligatoires mais encouragés

- trois engagements pour faciliter l'apprentissage mutuel, communiquer les progrès et veiller à ce que les nouvelles approches soient fondées sur des données probantes

- ➔ 8. Échanger des pratiques et des expériences pour favoriser un apprentissage mutuel au sein et au-delà de la Coalition
- ➔ 9. Communiquer les progrès réalisés en matière de respect des Principes et de mise en œuvre des Engagements
- 10. Évaluer les pratiques, les critères et les outils en se fondant sur des données probantes et sur les avancées récentes de la recherche sur la recherche, et rendre les données librement accessibles pour leur réutilisation à des fins scientifiques

Plan d'action CoARA de l'UO



**Plan d'action Coalition for Advancing Research
Assessment (CoARA) de l'Université d'Orléans
2026-2029**

Préambule

Des questions ?

L'Université d'Orléans fait partie des signataires de la Coalition for Advancing Research Assessment (CoARA) depuis 2025. Ce plan d'action traduit un engagement pour une recherche responsable, ouverte, inclusive et s'inscrit dans une démarche européenne et internationale visant à transformer les pratiques d'évaluation de la recherche, à la fois aux niveaux individuel et institutionnel. L'Université d'Orléans est déjà impliquée dans une démarche d'amélioration continue des pratiques dans le cadre du label HR Excellence in Research (HRS4R), qu'elle a obtenu en 2020.

Ce document présente le plan d'action de l'Université d'Orléans pour les prochaines années. Afin de représenter au mieux la recherche dans son ensemble, un groupe de travail a été constitué, principalement autour de chercheurs de toutes disciplines, mais aussi avec des personnels de soutien à la recherche. Plusieurs réunions ont été organisées pour présenter la démarche puis, lors d'ateliers, pour rédiger les différentes actions qui constituent ce plan.

Un certain nombre d'évolutions des modalités d'évaluation de la recherche avaient déjà été mises en place, en particulier par des échanges au sein du Conseil Académique (CAC). L'Université d'Orléans s'engage ici plus formellement dans cette transformation.

Le comité de pilotage qui a animé ce travail suivra la mise en place du plan d'action à l'Université d'Orléans et se tiendra au courant des avancées aux niveaux national et international. Le groupe de travail composé d'enseignants-chercheurs et de personnels d'appui à la recherche qui a produit ce document sera amené à se réunir tous les ans pour réévaluer le positionnement de l'Université sur ces engagements.